

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024
DELIBERATION N°2024-03

Le 27 février 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 21 février 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (15) : M. GAILLARD, M. SEQUELA, Mme TRONC, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, M. FOSSEY, M. CARDIN, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, Mme HERITIER, M. YANG, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10) : M. DUPUIS à M. GAILLARD, Mme GARNIER à Mme CAZALET, M. BERTHUOT à Mme ETEVE, Mme MARCHAND à M. SEQUELA, Mme MAURIN à Mme MALLET, M. ALDEBERT à M. TROADEC, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. de GOURCY à M. YANG, M. JOUBERT à M. CARDIN.

ABSENTS (4) : Mme SANTANACH, M. MALLET, Mme FERRAND, M. BRIAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRONC.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment les articles L 211-3 à L 211-5 et R 243-1, Considérant que par courrier reçu le 20 mars 2023, le Vice-Président de la CRC d'Occitanie a informé Monsieur le Maire de l'engagement d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion à compter de 2018,

Considérant les échanges intervenus entre la ville de Bouillargues depuis le mois de mars 2023, tant en transmission de pièces qu'en retour d'observation sur les rapports provisoires émis par la CRC,

Considérant que le rapport d'observations définitives a été arrêté par la CRC et officiellement notifié à la commune de Bouillargues le 23 janvier 2024,

Considérant que conformément aux articles L.243-6 et R.243-13 du code des juridictions financières le rapport définitif doit être présenté lors de la plus proche séance du Conseil Municipal et qu'il donne lieu à un débat,

Considérant que conformément à l'article R.243-16 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives accompagné de la réponse de Monsieur le Maire, devient communicable à toute personne qui en fait la demande, après la réunion du Conseil Municipal,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

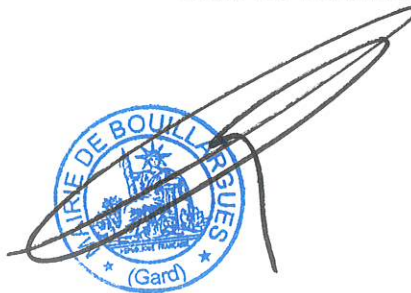
Entendu les échanges faits en séance,

APRES EN AVOIR DEBATTU
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE

- acte la tenue acte la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion pour la période 2018-2023,
- acte la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du Conseil Municipal,
- prend note des suites à donner
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



*Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le :
Affiché/publié le :*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2403DEL
Objet :	Présentation du rapport de la chambre régional des comptes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	030-213000474-20240228-2403DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20240228-2403DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	875 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2403DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20240228-2403DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	162.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2024 à 15h04min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 février 2024 à 15h04min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 février 2024 à 15h06min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 février 2024 à 15h15min46s	Reçu par le MI le 2024-02-28